



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Montreuil, le 13 octobre 2017

## SURVEILLANCE GÉNÉRALE

# MENACES SUR LA SUGE

**La Surveillance Générale est un service en constante évolution depuis ces dernières années, notamment depuis la mise en place de la contractualisation en 2003. Après plusieurs organisations successives changeant les brigades SUGE en Directions Territoriales pour finalement arriver à un fonctionnement DZS aux périmètres empruntés aux Zones de Défense, la réforme du ferroviaire est venue porter de nouveaux coups au service.**

Ce n'est pas la réforme du code du travail qui est de nature à nous rassurer sur notre devenir puisque contrairement aux différentes communications des uns et des autres laissant penser le contraire, les ordonnances Macron s'appliquent bel et bien aux cheminots.

La question de l'avenir de la SUGE dans le contexte de la réforme ferroviaire se pose aujourd'hui au regard de l'isolement de la sûreté du reste des fonctions transverses dans l'EPIC de tête.

Cet isolement, organisé et entretenu par une Direction de la Sûreté se comportant comme une entreprise autonome et indépendante de l'EPIC, pose très sérieusement le sujet de l'externalisation du service.

Dans un rapport « Sécurité des transports ferroviaires de Fret et avenir de la Surveillance Générale à la suite de la libéralisation européenne » datant de mars 2006 et adressé au Ministère des Transports, la réflexion était déjà bien engagée. Le rapporteur prônait une solution consistant en la constitution d'une société filiale de la SNCF à qui serait affecté l'ensemble des moyens de la SUGE.

**Attention donc à ce que les « mauvais démons » ne ressurgissent pas !**

Si cette solution a été écartée à l'époque, et que la filialisation était motivée par la volonté de permettre la fourniture de prestations aux autres EF dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a jamais été définitivement abandonnée, bien au contraire. C'est d'ailleurs tout le sens des orientations et des décisions prises par la Direction de la Sûreté, et plus précisément ces deux dernières années.

Lors de rencontres avec les organisations syndicales durant l'été 2016, la Direction de la Sûreté rappelait l'absolue nécessité d'adhérer à ses décisions de réduction des coûts, des effectifs, de l'augmentation de la productivité opérationnelle. A défaut de quoi, elle prévenait que la disparition du service serait une évidence !!!

C'est avec cette menace brandie sur la tête des cheminots du service que la Direction de la Sûreté a diminué le nombre d'agences SUGE, supprimé 26 postes de RRS et de nombreux postes notamment dans l'encadrement (mesure engendrant au passage 1 000 000 euros d'économies par an).

La Direction entend aller encore plus loin dans la réduction des coûts à la SUGE avec un objectif principal aujourd'hui : la marchandisation de la sûreté.



## **Vers une sûreté LOW-COST ?**

En juillet 2016, l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) rendait un 1<sup>er</sup> avis négatif considérant que le coût horaire d'un agent SUGE était beaucoup trop élevé. Un an plus tard, et malgré les mesures drastiques prises par la Direction de la Sûreté (avec les conséquences évidentes sur le quotidien de l'agent SUGE), l'ARAFER revient à la charge en préconisant encore une nouvelle baisse du coût horaire de la SUGE de l'ordre de 3 euros...

Après avoir réduit la voilure sur le nombre d'agences et de sites locaux SUGE, après avoir organisé la fusion des DZS, après le scandaleux tour de passe-passe sur les effectifs consistant à faire passer pour des créations d'emplois des effectifs déjà existants, la Direction entend une fois de plus se plier aux recommandations de l'ARAFER.

## **La formation comme levier de productivité ?**

Pour ce faire, la solution qui semble avoir été arrêtée serait d'économiser sur les coûts de formation, et dans un premier temps, sur la formation TIS. C'est en tout cas l'idée qui aurait discrètement été suggérée aux DZS.

Concrètement, le volume d'heures de la formation TIS passerait de 40 heures minimum à 40 heures maximum en incluant au passage les seules formations obligatoires BTP et TONFA. Autrement dit, un DZS à qui il était reproché aujourd'hui de ne pas respecter les 40 heures de formation TIS annuelles a minima serait demain pointé du doigt si cet objectif était atteint.

Si cette décision venait à se confirmer, elle porterait un coup sans précédent à la professionnalisation de l'agent SUGE.

Après la suppression importante de postes, après la réduction des coûts, après les gains de productivité, après la restructuration et mutualisation de certaines entités SUGE (VTT, CEZAR, SEF), après la fermeture de PC (Marseille), c'est aujourd'hui au fondement même du métier de la SUGE que la Direction vient s'attaquer.

L'externalisation de certaines missions de la SUGE (effectuées aujourd'hui par les sociétés privées de gardiennage) était la première étape, la seconde pourrait être l'externalisation du service.

Parcours professionnels, formation, emploi, conditions de travail, salaires, déroulement de carrière...L'avenir de la SUGE se décide AUJOURD'HUI avec une CGT force de propositions pour contrer les projets néfastes de la Direction !

## **CHEMINOTS DE LA SUGE, LE 19 OCTOBRE 2017, AGISSONS PAR LA GRÈVE !**

(Préavis de grève national déposé pour la période  
du mercredi 18 octobre 2017 à 19h00 au vendredi 20 octobre 2017 à 08h00)

